



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18	1	1

Date de convocation
Le 12 octobre 2022

Objet de la délibération

Sorties ADOS

CM 2022//10-D09

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 27/10/2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Publié le 27/10/2022
ID : 059-215901281-20221020-202210D09-DE

Extrait du
Des délibérations du
Commune de Capinghem

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 20 octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, F. TREDEZ, G. OUDAERT, M. BILLOIR, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : G. CHATEAU >pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, JM. CLERFAYT >pouvoir à Ch. MATHON, J. AGNIERAY >pouvoir N. ROUBAUD,

Absents excusés sans pouvoir : M. WALICKI

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Monsieur Antoine TRICOIT, adjoint délégué à l'enfance et jeunesse, propose à l'assemblée de fixer des tarifs pour les prestations de l'année 2022,

Considérant que les prestations suivantes vont être proposées par le service enfance - jeunesse :

- sorties ados

Le Conseil Municipal, après délibération :

VALIDE les tarifs des prestations proposées aux adolescents au cours de l'année 2022 comme suit :

Tranches	Par enfant
Capinghemmois	20 €
Extérieurs	25 €

APPROUVE que ces prestations soient encaissées par le biais de la régie de recettes « services périscolaires »

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM